

TCHAD

Menaces sur la liberté d'expression

Index AI : AFR 20/002/2005

ÉFAI

Vendredi 19 août 2005

DÉCLARATION PUBLIQUE

Aujourd'hui, vendredi 19 août 2005, Amnesty International demande avec la plus grande fermeté au gouvernement du Tchad de libérer immédiatement et sans condition les quatre journalistes condamnés à des peines de prison pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et pour avoir exercé leur métier.

« *La liberté de la presse et les droits des journalistes présents au Tchad doivent être respectés. Les journalistes doivent pouvoir travailler sans crainte d'être intimidés, arrêtés, poursuivis ou emprisonnés* », a déclaré Amnesty International.

Amnesty International condamne l'emprisonnement de Sy Koumbo Singa Gali, Samory Ngaradoubmé Garondé Djarma et Michael Didama. Les quatre journalistes ont exprimé leur opinion sur le gouvernement et dévoilé des violations des droits humains commises par les autorités tchadiennes.

Samory Ngaradoubmé, responsable de la rédaction de *L'Observateur*, a été condamné à trois mois de prison et à une amende de 100 000 francs CFA (144 euros) pour avoir publié une lettre ouverte adressée au président Idriss Déby au sujet de l'arrestation de membres de l'ethnie *Kreda*. Garondé Djarma, journaliste indépendant pour le même journal, a été condamné à trois ans de prison et à une amende de un million de francs CFA (1443 euros) pour avoir critiqué un amendement à la Constitution autorisant le président à accomplir un troisième mandat. Sy Koumbo Singa Gali, directrice de *L'Observateur*, a été poursuivie pour diffamation après avoir publié une interview de Garondé Djarma. Le 15 août 2005, elle a été condamnée à un an de prison et à une amende de 200 000 francs CFA (288 euros) pour diffamation et incitation à la haine, de même que Garondé Djarma dont la condamnation s'ajoute à la précédente et qui doit donc accomplir un total de quatre ans de prison.

Le 8 août 2005, Michael Didama, directeur du journal indépendant *Le Temps*, a

été condamné à six mois de prison et à une amende de 200 000 francs CFA (288 euros) par un tribunal de première instance pour diffamation et incitation à la haine dans des articles portant sur un groupe politique armé actif dans l'est du pays et sur un massacre d'au moins 20 personnes qui aurait été perpétré dans cette région par les forces gouvernementales.

Amnesty International considère que Samory Ngaradoubmé, Garondé Djarma, Michael Didama et Sy Koumbo Singa Gali sont des prisonniers d'opinion et demande leur libération immédiate et inconditionnelle. L'organisation demande également que les poursuites dont ils font l'objet soient abandonnées.

L'arrestation, la poursuite, la condamnation et l'emprisonnement de ces quatre journalistes viole la Constitution tchadienne, les articles 1 et 2 de la loi du Tchad sur la presse, ainsi que l'article 19.2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui stipule que « *Toute personne a droit à la liberté d'expression ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.* » et l'article 9 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples auxquels le Tchad est partie.

Complément d'information

L'arrestation et l'emprisonnement de ces journalistes est le dernier épisode de toute une série de mesures prises par les autorités tchadiennes pour museler les médias qui critiquent le gouvernement.

En février 2004, Tchanguis Vatankhah, directeur de Radio Brakos, une radio locale indépendante de Moissala au sud du Tchad, a été convoqué aux fins d'interrogatoire au poste de police de cette ville où il aurait été roué de coups. Il a été libéré deux jours plus tard sans faire l'objet de poursuites. Il avait auparavant diffusé l'interview du dirigeant d'un parti d'opposition l'Union nationale pour le développement et le renouveau (UNDR).

En mai 2004, une autre radio indépendante, FM Liberté, qui avait déjà été suspendue en 2003 a été menacée de fermeture après que des militants politiques ont appelé à une manifestation contre l'amendement à la Constitution autorisant le

président Déby à se représenter pour un troisième mandat. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>